



## **Appel à candidature Fête de la musique 2023**

Dans le cadre de la Fête de la musique 2023, la ville de Saint-Paul souhaite revenir aux fondamentaux de ce bel évènement populaire, en valorisant la diversité des pratiques musicales amateurs. Pour se faire, la ville lance un appel à candidature afin d'encourager les artistes du territoire à se produire sur les scènes qui seront mises à disposition le mercredi 21 juin 2023.

Que vous soyez musicien, artiste en solo ou en groupe, il vous faudra impérativement répondre à cet appel à candidature en complétant la fiche d'information afin que nous puissions étudier votre demande et nous la renvoyer avant le 3 mai 2023 .

En cas de sélection, la ville vous apportera :

- un soutien technique ( selon la fiche technique fournie)
- un soutien en communication

La durée de prestation sera de 30 minutes et un défraiement de 300 euros vous sera attribué .

Merci de retourner votre fiche d'information au plus tard le 3 mai 2023, à 12h00 :

- Par mail : [hemraj.francois@mairie-saintpaul.fr](mailto:hemraj.francois@mairie-saintpaul.fr)
- Par courrier : CS 51015, 97864 Saint-Paul cedex
- A la Direction de la Culture et du Patrimoine, au 81 chaussée royale 97460 Saint-Paul

La sélection ou la non sélection sera communiquée aux candidats par voie électronique à partir du 15 mai 2023. Veuillez bien vérifier votre adresse email afin qu'elle soit lisible, les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte .

Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction de la Culture et du Patrimoine au 0262 34 49 20.



## Fête de la musique 2023 Fiche d'information

Nom du groupe / artiste

Nombre de musiciens

Style musical

Type de prestation (cocher les cases correspondantes)

Sur scène

Au sol

Déambulation

En live

En playback

**A noter : les balances auront lieu le matin et l'après-midi de 12h00 à 14h00.**

Coordonnées du représentant ou du responsable

Adresse :

Téléphone :

Email :

Descriptif

Disponibilité pour les prestations (cocher la case correspondante)

16h00

17h00

18h00

19h00

20h00

21h00

**Pièces à joindre impérativement avec la fiche d'information :**

- **une fiche technique détaillée**
- **une autorisation parentale pour le mineur souhaitant participer**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par les services de la ville de Saint-Paul dans le cadre de ses missions d'intérêt public pour le dépôt de candidature à la fête de la musique 2023 et ne seront exploitées qu'à cette seule fin. Elles ne seront pas diffusées à des tiers sans autorisation, le nom du groupe /artiste sera partagé dans la communication de l'évènement et sera supprimés à la fin du traitement du projet de la Fête de la Musique.*